



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ovins

Question écrite n° 22295

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations du syndicat des éleveurs ovins de la Moselle. En effet, les éleveurs de moutons soulignent que la PCO est loin de compenser la chute des cours de la viande ovine, particulièrement sensible dans les systèmes de production lorrains, pourtant réputés pour être les plus productifs. Le syndicat ovin de la Moselle s'interroge donc sur le maintien du coefficient stabilisateur qui a pour effet de limiter le niveau de compensation de la PCO. Il le remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

En vue de stabiliser le cheptel ovin et caprin communautaire, une réduction du montant de la prime compensatrice ovine (PCO) a été appliquée dès la campagne 1991 à l'aide d'un dispositif dénommé « stabilisateur ». En abaissant le prix de base servant au calcul de la PCO, il visait à rendre la prime moins incitative. Compte tenu du stabilisateur d'une part et du mode de calcul de la prime d'autre part, la Prime compensatrice ovine ne compense qu'une partie de la baisse des prix de la viande qui est donc plus sensible pour les systèmes les plus productifs. Pour autant, il est difficilement envisageable de supprimer le stabilisateur puisque cette disposition est inscrite au règlement du conseil portant organisation commune de marché dans le secteur de la viande ovine. En effet, la suppression du stabilisateur, de même qu'une révision du mode de calcul de la Prime compensatrice ovine, nécessiterait une modification du règlement de base de l'Organisation commune de marché et ferait courir le risque de modifier le dispositif actuel de la PCO avec tous les risques que cela peut représenter par rapport à nos principaux concurrents communautaires. De ce point de vue, la profession a convenu que le système de la PCO doit être préservé dans sa configuration actuelle, car elle protège la production des plus forts aléas du marché et reste globalement favorable à l'élevage français.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22295

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6620

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 431